

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.110

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 27 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

20 Septembre 1995

20 Septembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. MALBOIS par MME LECOMTE-RULLIER
M. MONNARD par M. DINDINAUD
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENT EXCUSE :

M. LACOTTE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ZAC DE POUSSEAU LA GARENNE - ACQUISITION PROPRIETE CONTE

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE", certains propriétaires fonciers sont venus consulter le dossier et ont fait part de leur position quant à une aliénation éventuelle de leurs biens.

M. CONTE Jacques, propriétaire de la parcelle cadastrée section AX n° 295 pour 1 639m² s'est engagé, par promesse en date du 7 Septembre 1995, à vendre sa propriété moyennant la somme de soixante treize mille sept cent cinquante francs.

Les Services Fiscaux, consultés dans le cadre du projet de ZAC ont fait part de leur avis le 17 Mai 1995 et estimé le terrain à 45F le m² soit une valeur correspondante à celle consentie par le vendeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 17 Mai 1995

Vu la promesse de vente signée par M. CONTE en date du 7 Septembre 1995.

Considérant que la propriété de M. CONTE est incluse dans le périmètre du projet de ZAC.

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section AX n° 295 d'une surface de 1639m² dépendant de la propriété de M. CONTE Jacques moyennant la somme de soixante treize mille sept cent cinquante francs (73 750F).

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition.

- De désigner l'étude de Me NAUTIACQ, Notaire du vendeur à SAUJON.

- D'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Octobre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN

